



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Le Ministre

PARIS, LE 29 JUIN 2011

Nos Réf. : CdB/DDC/D.11011126

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai lu avec la plus grande attention vos courriers du 17 et du 31 mai, dans lesquels vous relayez la position de nombreux infirmiers, qui ne comprennent pas l'obligation qui leur est faite de s'affilier à l'Ordre national des infirmiers (ONI).

Je regrette cette situation, car j'ai tenu en 2006 à soutenir la demande de plusieurs associations tendant à créer un ordre infirmier, comme il en existe dans de nombreux pays. Je suis donc désolé que l'ONI n'ait pas réussi à recueillir les adhésions à la hauteur de cette ambition, et je considère que le montant élevé de la cotisation en est la raison principale ; j'avais d'ailleurs en 2006 plaidé pour une cotisation d'un montant symbolique. D'ailleurs le faible niveau d'encaissement des cotisations met l'ONI, organisme de droit privé, dans une position financière particulièrement inquiétante au regard du niveau de charges qu'il a engagées.

Je continue à penser aujourd'hui qu'un ordre infirmier peut être utile mais qu'il ne peut pas se faire sans le soutien très large des infirmiers.

A cet égard, je considère que les récentes décisions de l'ONI, de baisser à 30 euros le montant de la cotisation due par les salariés (et 75 euros pour les libéraux), représentent un premier pas. Ces montants ne correspondent pas comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, à l'engagement que j'ai pris en 2006. Le caractère tardif de cette mesure est tout à fait regrettable, puisque ce qui importait dès le début, et comme le ministère de la santé l'a rappelé à de multiples reprises, c'est que l'ordre infirmier se fasse accepter du plus grand nombre.

Les difficultés sont très sérieuses, et je constate que l'ONI a commencé à en prendre la mesure. L'ONI cherche actuellement un nouveau modèle économique et organisationnel, et mes services étudient actuellement les propositions qu'il vient d'élaborer. Je souhaite tout particulièrement que soit explorée la voie d'un allègement conséquent des tâches administratives de l'ONI, en particulier pour les infirmiers salariés, qui représentent une part très majoritaire des infirmiers de notre pays.

Monsieur Didier BERNUS

Secrétaire Général

Fédération des personnels publics et des services de santé Force Ouvrière

153-155, rue de Rome

75017 PARIS


Ces infirmiers salariés bénéficient déjà d'une vérification de leurs titres par leur employeur, ils exercent sous l'autorité et la responsabilité de celui-ci, et sont soumis aux règles disciplinaires de ce même employeur. Je pense donc que nous pourrions davantage tenir compte du rôle de l'employeur dans l'articulation qu'il pourrait avoir avec l'ONI au bénéfice de ses salariés, et ainsi alléger très sensiblement les charges administratives qui incombent à l'institution ordinale.

Des attributions inchangées pour les libéraux, une cotisation modique et facultative pour les salariés, un ordre infirmier qui, pour ces derniers, se recentrerait sur son rôle de représentation de la profession au plan national et international, voici un système qui serait, me semble-t-il, à la fois juste et adapté. Nous pourrions alors envisager de maintenir le caractère obligatoire de l'affiliation, laquelle serait, pour les salariés, de nature automatique, avec cotisation facultative. Il appartiendrait alors à l'Ordre de se développer au fur et à mesure de la volonté des infirmiers de notre pays.

Je souhaite que l'ONI prépare une restructuration dans ce sens, afin que les infirmiers et leurs employeurs puissent rapidement recouvrer une sérénité sur ce sujet. Je renouvelle, par votre intermédiaire, le témoignage de la grande confiance que je porte à ces professionnels de santé, je tiens à ce que l'on permette aux infirmiers de travailler dans les meilleures conditions, pour qu'ils expriment pleinement leurs compétences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Bin à uny

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping horizontal strokes and a vertical stroke on the left side.

Xavier BERTRAND